

Association
Pour la Promotion
et la Sauvegarde
du Massif Forestier de HAYE

Fédération
Meurthe-et-Mosellane pour la
Promotion de l'Environnement
et du Cadre de Vie – FLORE 54

Association
Laxovienne Pour la
Protection des Espaces
ALPE Laxou

Nancy le 14 février 2011

Objet : protection et classement
du Massif Forestier de Haye.

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
1, Rue du Préfet ERIGNAC – CO 60031
54 038 NANCY Cedex.

Monsieur le Préfet,

Coordinatrices du collectif regroupant les 62 associations demandant le classement du massif forestier de Haye en « Forêt de Protection », nos trois structures associatives ont suivi avec intérêt et se sont largement impliquées dans l'ensemble des travaux menés jusqu'à ce jour.

Le 06 décembre 2010, votre prédécesseur, le Préfet Dominique BELLION a réuni l'ensemble des partenaires pour présenter le rendu des différents groupes de travail où des représentants du collectif des associations ont, depuis 2007, siégé avec assiduité et ont été force de proposition.

D'une part, nous avons déjà rappelé que de nombreux points n'ont pas été totalement explorés et ceux-ci devraient l'être avant le bouclage du dossier qui sera soumis à enquête publique; d'autre part, nous n'avons aucune nouvelle du groupe concernant l'inventaire des ressources naturelles qui était maintenu et devait poursuivre son travail.

Afin de dynamiser la démarche et assurer une concertation ouverte et large impliquant les associations mais aussi tous les citoyens non engagés dans une association mais qui nous interpellent, nous sollicitons une rencontre afin d'aborder ces différents points et questionnements sur ce dossier de classement en forêt de protection du massif de Haye.

Vous trouverez ci-jointes les questions que nous souhaiterions aborder lors de la rencontre.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Monsieur François PETIT
Association du Massif de Haye

Monsieur Raynald RIGOLOT
Fédération FLORE 54

Madame Thérèse DAGUENET
Association ALPE Laxou

Pour le collectif des 62 associations demandant le classement du massif de Haye en forêt de protection : comment être informés de la suite du dossier ?

Lors de la réunion du 28 janvier 2011, les membres associatifs siégeant dans les différents groupes de travail ont relevé les points suivants :

- **le dossier d'enquête devrait être terminé avant la fin 2011 :**
 - comment seront informées voire sollicitées les associations tout au long de la phase de constitution ?
- **tous les projets impactant le massif doivent être identifiés :**
 - comment les associations seront informées de tous les projets (ceux de l'Etat, de la CUGN, du CG 54, des autres collectivités voire de privés ?
 - échéancier et date limite de communication des projets aux services de l'Etat ?
 - quelle marge de discussion, de proposition et d'intervention avons-nous ?
 - comment un projet « repris » comme non identifié pourrait-il retarder le bouclage du dossier d'enquête publique ? Les acteurs seront-ils saisis par l'Etat ?
- **emprises autoroutières : M. Le préfet reprend la proposition de 35 mètres :**
 - cela sera-t-il confirmé dans le dossier d'enquête ?
- **évolution de la charte forestière de territoire :**
 - avec qui, qui paie, quelles échéances ?
- **barreau Dieulouard/Toul :**
 - impact du projet sur le massif de Haye ?
 - impact sur les infrastructures (dimensionnement, classement, emprises foncières nécessaires..) traversant le massif ?
- **plate forme de partage de l'information :**
 - pour le collectif des 62 associations, cela ne suffit pas de s'informer sur le site Extranet
- **réunion annuelle ou « forum des partenaires » chaque fin d'année :**
 - les associations sollicitent plusieurs réunions dans l'année (une par trimestre serait préférable), cela permettrait d'apporter des contributions et des remarques supplémentaires
- **les réflexions et travaux menés en 2010 se poursuivent**
 - à travers deux groupes : connaissances environnementales et gestion des usages de la forêt – Charte forestière de territoire
 - à travers la poursuite des activités et réflexions menées dans les instances institutionnelles (ouvertes à de nouveaux partenaires) sur 4 points : Zone d'Activité Economique, zone de loisirs, transports et déplacements, entrée de ville :
 - comment les associations du collectif sont impliquées dans ces réflexions et travaux avant la fin de constitution du dossier d'enquête ?
 - qui pilote les dossiers au niveau de l'Etat, de la CUGN, du CG 54 et autres structures ?

- **Zone d'activité économique de Velaine :**

- étant en forêt domaniale, qui pilote la cession, qui pourrait devenir propriétaire ?
- sous quel régime pourrait être prévu cette cession ?
- quelle surface forestière serait distraite du régime forestier ? Nous demandons que les parties boisées le restent !
- comment classer une zone d'activité économique au cœur d'une forêt ?
- une telle zone économique peut-elle exister au cœur d'une forêt domaniale ?
- sous quelles contraintes et sous quelles règles est envisagée cette cession ?
- quel est le prix envisagé de la cession ? quel est le prix du marché ?
- en cas de concrétisation et donc d'échange de terrain : quelle sera la surface échangée ?
- y a-t-il des préconisations pour le lieu d'échange ? le collectif d'associations souhaite que cela soit sur le sol lorrain et si possible au centre de la Meurthe et Moselle !